



Siège social :

M. Patrick BISCARRA
45, rue Colette - 89100 PARON
Tél. 07 68 45 60 83

Paron, le

BULLETIN D'ADHÉSION – Année 2025 d'une personne physique à l'Association Paron Re-bond-ir

www.paron-rebondir.com

paronrebondir89@gmail.com

Nom : Prénom

Date et lieu de naissance :

Profession :

N° et Rue :

CP et Commune : Téléphone :

Email :

Fait à....., le

Signature :

LA COTISATION ANNUELLE EST DE 12 €

La cotisation permet l'adhésion à l'Association pendant l'année civile au cours de laquelle elle est versée. Le montant de la cotisation est versée à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de l'Association ce qui donne droit à l'acquisition de la carte de membre annuelle.

L'adhésion annuelle n'est pas tacitement reconductible.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations nominatives recueillies pour la gestion administrative de l'Association peuvent être communiquées aux personnes concernées qui en feraient la demande et rectifiées sur leur requête. En aucun cas, ces informations recueillies ne pourront servir à porter atteintes aux adhérents.

Les paiements doivent être effectués de préférence par chèque libellé à l'ordre de Paron Re-bond-ir. Le présent bulletin est à renvoyer à l'adresse du siège social accompagné de son règlement. Merci.

Droit à l'image – En participant aux activités et événements de l'Association Paron Re-bond-ir, vous acceptez tacitement que votre image soit utilisée sur tous supports de communication de Paron Re-bond-ir.